



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1
11 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie**

**Huitième session
Madrid, 4-6 septembre 2007**

**Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire
Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé
du Comité de la science et de la technologie
Rapport final du Groupe d'experts**

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Note du secrétariat*

Additif

Repères et indicateurs pour suivre et évaluer la désertification

Résumé

Le Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie, donnant suite à une demande de la Conférence des Parties, a montré comment les nombreuses informations disponibles sur les repères et les indicateurs pouvaient être mieux utilisées aux niveaux national, sous-régional et régional pour suivre et évaluer la désertification dans le cadre de la Convention. En proposant une stratégie peu onéreuse visant à l'amélioration de la présentation des rapports, et plus particulièrement le profil de pays, le Groupe d'experts espère qu'une fois la stratégie adoptée, les Parties tireront pleinement profit des profils de pays et les considéreront comme un outil très utile. Cela sera la première étape de la mise en place d'un cadre plus utile sur les repères et les indicateurs applicables dans le cadre de la Convention.

Le présent document montre comment une approche analytique et pragmatique de l'étude de la désertification peut contribuer à l'élaboration d'un système efficace de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Il pourrait donc faciliter la mise au point d'indicateurs des résultats des programmes nationaux liés aux indicateurs de l'évolution et des tendances de la désertification. Le document présente à cette fin un concept, des objectifs concrets et un projet de profils de pays amélioré.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la brièveté du laps de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 2	3
II. CONTEXTE HISTORIQUE	3 – 6	3
III. PARTICULARITÉS DES REPÈRES ET DES INDICATEURS UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION	7 – 8	4
IV. MÉTHODOLOGIES	9 – 37	5
A. Annexe I concernant la mise en œuvre au niveau régional: Afrique	10 – 14	5
B. Annexe II concernant la mise en œuvre au niveau régional: Asie	15 – 17	6
C. Annexe III concernant la mise en œuvre au niveau régional: Amérique latine et Caraïbes.....	18 – 21	6
D. Annexe IV concernant la mise en œuvre au niveau régional: Méditerranée septentrionale.....	22 – 25	7
E. Annexe V concernant la mise en œuvre au niveau régional: Europe centrale et orientale	26 – 27	8
F. Évaluations au niveau mondial	28 – 37	8
V. L'INFORMATION RELATIVE AUX REPÈRES ET AUX INDICATEURS EST-ELLE DISPONIBLE?	38 – 41	11
VI. CADRE D'OPÉRATION ACTUEL.....	42 – 51	11
A. Profil de pays	43 – 47	12
B. Recommandations du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session	48 – 49	13
C. Besoin de régularité et de cohérence	50 – 51	13
VII. MARCHE À SUIVRE	52 – 71	14
A. Étendue	52 – 55	14
B. Concept	56 – 65	15
C. Objectif	66 – 67	17
D. Actions stratégiques à mener d'ici à la prochaine session de la Conférence	68 – 71	19
VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	72 – 75	20

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 17/COP.7, la Conférence des Parties, ayant pris note des travaux du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie visant à contribuer à la mise au point des ensembles de repères et d'indicateurs appropriés pour suivre et évaluer la désertification, a prié le Groupe d'experts d'accorder un rang de priorité élevé à cette activité en prenant en considération toutes les initiatives pertinentes. La Conférence des Parties a en outre demandé au Groupe d'experts d'accorder une attention particulière aux démarches participatives et intégrées en ce qui concerne les ensembles de repères et d'indicateurs à utiliser aux fins de la surveillance et de l'évaluation des aspects socioéconomiques et biophysiques de la désertification. Le rapport du Groupe d'experts fait l'objet du présent document.

2. L'objectif du présent rapport est de montrer comment les nombreuses informations disponibles sur les repères et les indicateurs pourraient être mieux utilisées aux niveaux national, sous-régional et régional pour suivre et évaluer la désertification dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. En proposant une stratégie peu onéreuse d'amélioration de la présentation des rapports, plus particulièrement les profils de pays, le Groupe d'experts espère qu'une fois la proposition adoptée, les Parties tireront pleinement profit des profils de pays et les considéreront comme un outil très utile. L'adoption de la stratégie sera une première étape dans l'établissement d'un cadre plus utile sur les repères et les indicateurs applicables dans le contexte de la Convention.

II. CONTEXTE HISTORIQUE

3. La Convention mentionne différents types d'indicateurs dont elle prévoit la mise au point: des repères et des indicateurs visant à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention (art. 10), et des indicateurs portant sur les effets de la désertification, de la sécheresse et de la dégradation des terres (art. 16). L'article 16 souligne qu'il importe d'intégrer et de coordonner la collecte et l'analyse des données pour assurer l'observation systématique de la dégradation des terres dans les zones touchées.

4. À la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, tenue en 1997, un rapport (A/AC.241/INF.4) soumis aux participants présentait des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, ainsi qu'un premier ensemble de recommandations concernant l'élaboration d'indicateurs des effets étroitement associés aux indicateurs des processus relatifs à la présentation de rapports sur l'exécution des programmes d'action nationaux. Ces travaux ont été menés à bien par deux groupes de travail spéciaux, qui ont mis au point les éléments communs d'une méthode permettant d'établir (ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1) et d'utiliser (ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1) des indicateurs portant sur les effets.

5. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des décisions et des documents de la Conférence des Parties faisant directement référence à la question des repères et des indicateurs.

6. Il convient de noter que l'analyse par le Groupe d'experts des rapports nationaux présentés aux troisième et cinquième sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a conclu que les repères et les indicateurs n'avaient pas été utilisés de manière efficace au niveau national. Cette question a pourtant été jugée prioritaire à la première session

de la Conférence des Parties, qui a demandé à de nombreuses reprises aux pays parties d'expérimenter des repères et des indicateurs et de lui rendre compte de leurs progrès. Jusqu'à présent, toutes ces initiatives ne semblent pas avoir permis de dégager un consensus entre les parties et la question reste donc à l'ordre du jour du Comité de la science et de la technologie pour plus ample examen.

Tableau. Décisions et documents de la Conférence des Parties faisant directement référence aux repères et aux indicateurs

	Première session	Deuxième session	Troisième session	Quatrième session	Cinquième session	Sixième session	Septième session
Décisions relatives aux repères et aux indicateurs	22	16	11	11	11	17	17
Décisions faisant référence aux repères et aux indicateurs				10	3		1, 4, 8, 15, 20
Documents/rapports	ICCD/COP(1)/CST/3 ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1	ICCD/COP(2)/CST/3 ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1	ICCD/COP(3)/5/Add.2	ICCD/COP(4)/CST/5	ICCD/COP(5)/CST/7	ICCD/COP(6)/CST/5	ICCD/COP(7)/CST/6

III. PARTICULARITÉS DES REPÈRES ET DES INDICATEURS UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

7. Les programmes d'action nationaux constituent le cadre stratégique général de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Après évaluation des conditions prévalant dans le pays partie, un plan d'action national est élaboré afin de déterminer un ensemble bien défini d'activités à entreprendre pour lutter contre la désertification. L'examen des repères et des indicateurs de la désertification a permis de conclure que la surveillance, l'évaluation et les systèmes d'alerte précoce faisaient partie intégrante d'une approche holistique de l'étiologie et des caractéristiques spatiotemporelles des phénomènes de sécheresse et de désertification. Il découle des principes de base de la Convention qu'une évaluation régulière de la désertification est nécessaire à la mise en œuvre des plans d'action nationaux, de même que l'amélioration continue de ces plans, afin qu'ils reposent sur des connaissances exactes et à jour de la désertification. Outre cette bonne connaissance du phénomène, il convient de surveiller attentivement les résultats des programmes d'action nationaux afin d'évaluer dans quelle mesure les stratégies et les actions mises en œuvre atteignent leur objectif de lutte contre la désertification.

8. Idéalement, l'évaluation commence par la définition d'indicateurs physiques, biologiques et socioéconomiques appropriés. Il est impératif d'adopter une méthode allant de la base au sommet en se fondant sur les connaissances locales, qui permettent d'obtenir des indicateurs de base compréhensibles et applicables par les communautés locales, et d'élaborer cette méthode en tenant compte des conditions particulières du pays partie concerné.

IV. MÉTHODOLOGIES

9. En termes généraux, les indicateurs peuvent être considérés comme des instruments de mesure utilisés pour déterminer, au fil du temps, l'efficacité de certaines fonctions, et de certains processus et résultats. Le choix des indicateurs est donc lié à une certaine perspective sans pour autant se substituer à cette perspective. Cela signifie qu'une approche conceptuelle bien définie de la désertification doit orienter le choix et l'utilisation des indicateurs. Cela étant, les indicateurs sont autonomes et peuvent être utilisés selon différentes méthodes selon les objectifs recherchés. Il est clair que divers indicateurs ont été utilisés au cours des trente dernières années, voire plus, et cela avant même la mise au point définitive des approches méthodologiques.

A. Annexe I concernant la mise en œuvre au niveau régional: Afrique

10. Plusieurs pays d'Afrique du Nord sont fortement associés à la mise en œuvre de la Convention et à l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs pour le suivi de la désertification. Les indicateurs sont généralement classés à l'aide du modèle pression-état-réponse-impact (PER). Par ailleurs, ils sont souvent illustrés avec des éléments complexes, tels que des cartes géographiques, qui indiquent les produits nécessaires aux niveaux local, national et sous-régional.

11. Deux études de cas présentent des exemples intéressants de méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données. Certains pays et le projet Système d'information sur la désertification pour la région de la Méditerranée (DISMED) ont utilisé la même méthodologie que le Projet sur la désertification et l'utilisation des terres dans la région méditerranéenne (MEDALUS) pour réaliser des cartes de la sensibilité à la désertification. Au niveau régional, et afin de comparer les observations locales, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) met en œuvre le programme du Réseau d'observatoires sur la surveillance écologique à long terme (OSS/ROSELT) ayant pour but de mettre au point des indicateurs locaux dont la signification, et donc l'interprétation, soient harmonisées. Ces exemples montrent qu'il est pertinent d'utiliser des méthodologies normalisées et harmonisées de manière à pouvoir comparer les résultats à plus grande échelle (sous-régionale et régionale).

12. Il est important de mentionner les efforts accomplis en Afrique pour harmoniser les méthodes adoptées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux. En Afrique subsaharienne, il existe des projets de recherche intéressants qui fournissent des informations concernant les indicateurs (environ 225 indicateurs différents ont été mis au point). Il est difficile d'analyser en profondeur les résultats obtenus car ils sont très hétérogènes.

13. La diversité des indicateurs utilisés dans les différents pays est frappante. Il est rare que le même indicateur soit utilisé dans plusieurs pays. Les indicateurs qui expriment différents aspects des précipitations et des propriétés du sol sont ceux qui sont le plus souvent proposés. Cela indique que les questions de désertification considérées comme importantes varient fortement d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile la mise au point d'un ensemble «universel» d'indicateurs de la désertification. Il n'est arrivé que rarement que les pays utilisent les indicateurs qui leur étaient proposés.

14. Au niveau régional, l'initiative menée dans le cadre du réseau thématique 4 (RT 4) et intitulée «Systèmes de surveillance écologique, de cartographie des ressources naturelles, de télédétection et d'alerte précoce» a été lancée à Tunis en octobre 2002. Le coordonnateur de cette initiative est l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACTD) (www.oact.dz).

B. Annexe II concernant la mise en œuvre au niveau régional: Asie

15. Le réseau thématique 1 appuyé par 22 pays associés à la mise en œuvre régionale pour l'Asie (Annexe II), a établi des séries communes de repères et d'indicateurs aux fins du suivi et de l'évaluation de la désertification dans la région de l'Asie. Cela a permis de réaliser pour la première fois une cartographie régionale de la désertification au 1/4 000 000. En fait, de nombreux pays d'Asie ont surveillé l'évolution de la désertification au niveau national et dans les zones clés en dehors du réseau thématique 1. Ils ont créé des systèmes nationaux de surveillance, d'observation et d'information pour évaluer l'évolution et les tendances de la désertification. À l'exception des données fournies par quelques stations d'observation terrestres les informations au niveau national ont été obtenues par images satellite et recoupées avec des systèmes de vérification sur le terrain pour la surveillance de la désertification <www.unccd.int/actionprogrammes/asia/regional/tpn1/menu.php>.

16. Les données disponibles peuvent avoir une réelle pertinence méthodologique. Un système d'évaluation fondé sur le degré de désertification des terres a été mis au point avec toutes ses composantes, et complète la méthode d'évaluation régionale. Plusieurs projets de recherche ont également été consacrés à la cartographie de la désertification.

17. Des informations descriptives relatives à la situation environnementale (pression démographique, rythme d'urbanisation, ressources naturelles, etc.) sont disponibles dans les différentes sous-régions, mais il est difficile de savoir exactement comment les indicateurs sont utilisés par les décideurs des différents pays et pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Parfois, le choix des indicateurs est limité par l'absence des technologies et des infrastructures de collecte, de mesure et de traitement des données nécessaires pour l'établissement d'un indicateur particulier. De nombreux indicateurs peuvent être établis au moyen de la télédétection et sont donc représentés sur les images satellite.

C. Annexe III concernant la mise en œuvre au niveau régional: Amérique latine et Caraïbes

18. De nombreuses informations relatives aux repères et aux indicateurs sont disponibles dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Plusieurs listes d'indicateurs sont proposées dans chaque pays de la région. Les méthodes utilisées pour collecter et traiter les données sont diverses et une méthodologie unique d'évaluation de la désertification n'a pas encore été mise au point. Il est absolument nécessaire de disposer de systèmes permanents de surveillance et d'évaluation des processus conduisant à la désertification et des effets de la sécheresse pour orienter la prise de décisions dans ce domaine.

19. Les études effectuées dans la région ont utilisé le cadre internationale du modèle DPSIR (Éléments moteurs-Pressions-État-Incidences-réactions) pour classer les indicateurs.

Ces indicateurs portent essentiellement sur les aspects biophysiques car il est difficile d'obtenir des indicateurs socioéconomiques, qui sont moins nombreux.

20. En ce qui concerne les échelles de travail utilisées pour les repères et les indicateurs existants ou en cours d'élaboration, les échelles nationales dominent au détriment des échelles locales. Cela se comprend si l'on considère la portée des activités menées dans la région qui, comme on l'a dit, ont d'abord visé à organiser et développer les plans d'action nationaux, avant de passer à des échelles de travail moins étendues (locales). Bien que le travail au niveau national prédomine dans la région, les intéressés se sont efforcés de concevoir des indicateurs de manière participative à partir d'actions menées au départ avec les populations locales. Entre-temps, des partenariats de travail ont été renforcés entre les secteurs scientifiques, gouvernementaux et non gouvernementaux. Aucun indicateur concernant les effets n'a été élaboré au niveau des programmes d'action nationaux.

21. Le Réseau thématique 1 pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été lancé au Guatemala en novembre 2004 et l'Argentine en est le pays hôte (www.unccd-deselac.org/english/tpn/tpn.1.htm). Un projet lancé en 2003 par la Banque interaméricaine de développement et intitulé «Méthodologie harmonisée d'évaluation de la désertification en Amérique latine» a établi une liste de 43 indicateurs (biophysiques et socioéconomiques) qui avaient été recensés et validés par six pays. Les centres de coordination nationaux ont approuvé ces indicateurs.

D. Annexe IV concernant la mise en œuvre au niveau régional: Méditerranée septentrionale

22. L'examen complet des programmes d'action des pays associés à la lutte contre la désertification dans la région de la Méditerranée septentrionale (pays touchés ou pas), fait clairement apparaître que ces pays s'intéressent fortement à la compréhension du phénomène de la désertification. De nombreux indicateurs sont disponibles dans la région, mais les données relatives à leur quantification ne le sont pas toujours. La cartographie des risques de désertification est très diversifiée. Souvent les repères ne sont pas suffisamment définis.

23. Il convient de souligner que bien que les pays de la Méditerranée septentrionale aient lancé de bons projets de recherche et disposent de nombreux indicateurs, ces projets et indicateurs ne sont pas très utiles pour les décideurs. Les indicateurs proposés ne correspondent pas bien à la demande. Ils ne sont pas pris en considération dans la réalisation des projets de recherche aux niveaux national et/ou local, même si les projets européens sont de plus en plus axés sur la demande. En fait, les parties prenantes sont souvent associées à l'évaluation des indicateurs au stade final (par exemple, dans le programme DesertLinks) et l'on peut en déduire que les indicateurs élaborés dans une perspective scientifique ne répondent pas réellement aux besoins des utilisateurs et des personnes chargées de gérer les terres.

24. Il est nécessaire de combler le fossé qui existe entre les projets de recherche et les décideurs. Au regard des progrès technologiques des pays du nord de la Méditerranée, la lutte contre la désertification dans ces pays semble être plus un «problème de recherche» qu'un «problème de développement durable».

25. Parallèlement aux activités de recherche visant à définir des repères et des indicateurs pour la région, d'autres initiatives ont visé à promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la diffusion des données, l'adoption de normes communes pour la surveillance, et les bases de données. Dans la région de la Méditerranée européenne, la disponibilité, l'accessibilité et la comparabilité des données constituent souvent la véritable difficulté en matière de surveillance de l'environnement et il faut en tenir compte pour choisir des indicateurs efficaces.

E. Annexe V concernant la mise en œuvre au niveau régional: Europe centrale et orientale

26. La plupart des pays d'Europe centrale et orientale disposent de bonnes bases de données et de bons systèmes de surveillance concernant les aspects biophysiques tels que le couvert végétal, les sols, l'érosion des sols, l'hydrologie, l'aridité et la qualité de l'air; la plupart de ces pays ne fournissent d'analyse complète et descriptive que de l'évolution biophysique de la désertification. Toutefois, certains ont mis au point des systèmes d'évaluation et de surveillance nationaux qui sont davantage intégrés et incluent les données socioéconomiques disponibles, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion de la sécheresse.

27. La région dispose des ressources humaines, des compétences, des données, des technologies, des institutions et des organisations nécessaires à la mise au point rapide de systèmes de surveillance et d'évaluation efficaces et plus intégrés.

F. Évaluations au niveau mondial

1. Projet d'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA)

28. L'objectif du projet d'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) est d'évaluer les causes, l'état et l'impact de la dégradation des terres arides de manière à améliorer la prise de décisions favorisant le développement durable dans les terres arides aux niveaux local, national, sous-régional et mondial, et à répondre aux besoins de ceux qui participent à la mise en œuvre des programmes d'action de la Convention. Un premier cadre d'élaboration du projet a été mis en place pour atteindre les objectifs suivants:

- a) Procéder à l'examen et à la synthèse des données et des informations présentant un intérêt pour le développement de l'évaluation de la dégradation des terres arides;
- b) Élaborer, tester et adapter en vue de leur intégration des approches et des méthodes d'évaluation de la dégradation des terres;
- c) Renforcer les capacités et mettre en place des réseaux en vue de l'évaluation de la dégradation des terres;
- d) Mener des études pilotes afin d'étalonner et de tester des méthodes d'évaluation de la dégradation des terres dans certains pays;
- e) Élaborer des stratégies pour la communication d'informations, la collaboration entre les responsables et le cofinancement;
- f) Établir une fiche de projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

29. Durant la première année des travaux, le projet LADA a entrepris de mettre au point, en collaboration avec des partenaires nationaux, une boîte à outils contenant un ensemble minimum d'indicateurs qui peuvent être mesurés à l'échelle locale et à l'échelle mondiale et permettent l'extrapolation à ces différentes échelles. Il a également mené deux études pilotes – une en Chine et une au Kenya – d'évaluation de la dégradation des terres par télédétection fondée sur l'analyse des séries de données à long terme de l'Indice différentiel de végétation normalisé. Dans les six pays pilotes (Afrique du Sud, Argentine, Chine, Cuba, Sénégal et Tunisie), les séries de données existantes disponibles ont été étudiées.

2. Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire

30. L'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire (ÉM) a procédé à une évaluation documentaire des services rendus par les écosystèmes sur un échantillon de 10 grands écosystèmes mondiaux dont les terres arides. À partir de ces travaux, l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a conclu que la productivité primaire était le principal service rendu par l'écosystème des terres arides, car elle est étroitement liée à la production d'autres services importants rendus par ces écosystèmes dans les zones d'agriculture pluviale. Dans le même temps, constatant que la désertification consistait en une baisse de la productivité biologique et économique des terres arides, l'Évaluation a mis en évidence que la désertification contribue à réduire durablement la capacité des terres arides à fournir des services en tant qu'écosystème. En conclusion, l'Évaluation n'a pas mis au point d'indicateurs en tant que tels, mais a indiqué qu'étant donné que la productivité primaire est le principal service rendu par l'écosystème dans les zones d'agriculture pluviale, l'Évaluation de la désertification dans ces régions devait reposer sur la surveillance à long terme, susceptible de mesurer les pertes prolongées de productivité primaire.

31. La désertification est un processus qui fait intervenir un enchaînement complexe de causes et d'effets concernant des facteurs biophysiques et sociaux. La compréhension de ce phénomène suppose un gros effort d'intégration des éléments physiques, biologiques et sociaux du territoire considéré.

32. À cette fin, le projet LADA, l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et le projet du FEM sur la gestion durable des terres ont adopté l'analyse du modèle DPSIR (éléments moteurs-pressions-état-incidences-réactions), qui fournit un dispositif général d'analyse des problèmes environnementaux. Les réactions (modification des stratégies ou des politiques de gestion des ressources naturelles) peuvent être examinées à n'importe quelle étape pour exercer une influence sur les éléments moteurs, les pressions et, finalement, sur l'état des ressources naturelles et des moyens de subsistance.

33. L'analyse du cadre DPSIR pose que les éléments moteurs exercent des pressions sur l'environnement et que ces pressions peuvent entraîner des modifications de son état ou de sa condition. Les incidences qui en résultent pour les attributs socioéconomiques et biophysiques permettent à la société de réagir en élaborant des politiques et programmes environnementaux et économiques destinés à prévenir, réduire au minimum ou atténuer l'action des pressions, ou en modifiant les politiques et programmes existants. Les indicateurs peuvent être des outils très efficaces pour déterminer et suivre l'évolution des relations décrites par le modèle DPSIR, de l'évaluation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Ce cadre constitue un dispositif général d'analyse des problèmes environnementaux, des interconnexions entre les éléments du

modèle DPSIR et de l'efficacité des mesures prises à l'aide de mécanismes fournissant des informations en retour.

34. Ce cadre d'analyse doit être complété par une évaluation intégrée (EI) – opération visant à traiter des questions complexes en recourant à plusieurs disciplines scientifiques et en intégrant des acteurs sociaux aux niveaux local, régional et/ou national. Le niveau de participation de ces acteurs dépend du processus évalué, de sa portée et son interaction avec l'écosystème, et de l'échelle spatiale dans laquelle il se situe (locale, régionale, mondiale). L'objectif est d'offrir à la société une vision plus précise des interactions entre les phénomènes environnementaux, de faciliter les mutations socioenvironnementales et de renforcer ainsi la communication entre les milieux scientifiques et politiques. En définitive, la meilleure solution est d'encourager les décideurs à examiner les résultats de leurs choix en se référant aux personnes qui en sont affectées. Cette méthode doit être appliquée dans le cadre d'un processus transparent et ouvert à ceux qui y sont associés.

35. L'évaluation intégrée doit fournir l'appui scientifique et technique nécessaire pour prendre des décisions politiques, notamment en ce qui concerne les questions sociales, techniques et politiques. L'information qu'elle produit doit être calibrée de manière à être bien comprise des décideurs et des acteurs sociaux associés au processus. Cette manière de procéder repose sur une planification, une approche et une évaluation intégrée participatives, qui consiste à faire participer les personnes concernées, principalement les collectivités locales et les décideurs des régions touchées par la désertification. Elle peut être axée sur les besoins locaux, régionaux ou nationaux, être très efficace au niveau national pour définir des indicateurs, donner la priorité aux problèmes et aux objectifs, recenser les actions à entreprendre et les hypothèses concernant leur impact, et définir les actions à mener dans un système d'évaluation et de suivi.

36. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, pour ne citer que les plus importants, ont élaboré ces dernières décennies des méthodes intégrées d'intégration des secteurs économique et environnemental. Un processus de surveillance et d'évaluation participatif et axé sur l'action tel que celui que l'on a décrit plus haut pourrait être la pierre angulaire d'un progrès concret et répondrait aux recommandations du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session.

37. Ce cadre général d'analyse et d'évaluation peut être utilisé pour la surveillance et l'évaluation de la désertification et des effets de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Toutefois, les méthodes en question ne sont pas les seules valables et leur généralisation ne doit pas empêcher les pays d'en élaborer de mieux adaptées à leurs propres activités. Le cadre est souvent associé à une méthodologie telle que l'approche écosystémique (par exemple, dans le projet LADA), l'approche axée sur les services rendus par les écosystèmes (projet ÉM.) ou l'approche axée sur les moyens de subsistance durables, pour ne citer que les plus importants actuellement.

V. L'INFORMATION RELATIVE AUX REPÈRES ET AUX INDICATEURS EST-ELLE DISPONIBLE?

38. Différents programmes et projets, et diverses initiatives témoignent de manière évidente de la disponibilité de l'information relative aux repères et aux indicateurs, ainsi que de l'utilisation qui en est faite. Jusqu'à présent, les pays parties ne sont parvenus à se mettre d'accord que sur les éléments communs d'une méthode visant à définir et à appliquer ces repères et indicateurs dans le cadre de la Convention. Toutefois, au niveau régional, un premier pas a été fait dans la mise au point de systèmes communs. Des travaux importants ont été entrepris en vue d'étudier les systèmes actuels de surveillance de la désertification («Échange d'expériences sur les indicateurs et élaboration de perspectives dans le contexte de la Convention» (AID-CCD), LADA) et définir et évaluer les indicateurs au niveau régional ou mondial (LADA, DesertLinks, OSS, DISMED, etc.).

39. Les initiatives visant à établir une liste générale des indicateurs utilisés dans différentes régions ont déjà permis de produire plusieurs ensembles d'indicateurs communs qui devraient répondre aux attentes des pays dans ce domaine. En outre, tous les types d'indicateurs utilisés pour l'évaluation et la surveillance de la désertification sont disponibles et chaque pays partie peut choisir ses propres indicateurs de base correspondant aux conditions qui lui sont propres.

40. Au niveau national, les programmes d'action nationaux risquent de ne pas être mis en œuvre de manière efficace si les pays ne disposent pas de moyens concrets de surveiller et d'évaluer leurs effets et leur mise en œuvre. Pour cette raison, de nombreux pays parties ont mis au point des systèmes de surveillance et d'évaluation de la désertification et/ou des effets de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux utilisant différents repères et indicateurs. Ces systèmes sont toutefois encore en cours d'élaboration. Les processus participatifs ne sont généralement pas pris en considération, et l'intégration des données dans le cadre d'une approche à plusieurs échelles, allant du niveau local au niveau mondial, soulève des difficultés. Ces expériences ne doivent pas être négligées mais plutôt élargies, enrichies et partagées dans le cadre d'échanges d'informations et de technologies de façon que chaque pays partie puisse élaborer son propre ensemble de repères et d'indicateurs nécessaires à son programme d'action national. Les incidences en termes de ressources doivent être définies clairement et les capacités renforcées.

41. Il convient donc de noter qu'il existe des séries d'indicateurs et de données connexes sur lesquelles les parties prenantes se sont accordées aux niveaux national et international dans différentes régions et sous-régions du monde, et qui sont utilisées pour contrôler la désertification et les effets des programmes nationaux. Certains de ces indicateurs pourraient être utilisés par les pays parties pour établir leur rapport sur la mise en œuvre de la Convention.

VI. CADRE D'OPÉRATION ACTUEL

42. La Conférence des Parties a fait de la question des repères et des indicateurs une priorité de son ordre du jour et l'activité la plus urgente de l'exercice biennal 2006-2007. Les décisions 1/COP.7, 4/COP.7, 8/COP.7, 15/COP.7, 17/COP.7, 19/COP.7 et 20/COP.7 témoignent de l'importance accordée à l'examen de cette question par la Conférence des Parties à sa septième session. Les décisions prises par la Conférence des Parties ont mis en exergue certains points importants:

a) Il est nécessaire de continuer à améliorer les profils de pays en proposant un choix d'indicateurs mesurables simplifiés, cohérents et utiles, pour les rapports établis par les pays parties touchés et les pays développés parties;

b) Le Groupe de travail devrait exécuter son programme de travail sur les repères et les indicateurs en accordant une attention particulière aux approches participatives et intégrées des systèmes utilisant les repères et indicateurs et en veillant à fixer des objectifs quantifiés, assortis de délais et d'une évaluation des coûts.

A. Profil de pays

43. Il convient de noter qu'à sa troisième session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a jugé que le profil de pays était un outil prometteur pour présenter des données sur l'application de la Convention. L'établissement de statistiques harmonisées et fiables, remplaçant la communication sporadique et irrégulière d'informations, contribuerait au renforcement des capacités d'évaluation des organes de coordination nationaux et faciliterait également l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

44. Les objectifs de cet outil ont été définis dans les termes suivants:

a) Suivre et évaluer de manière concertée la dégradation des terres et la lutte contre la désertification, en tenant compte des paramètres à la fois biophysiques et socioéconomiques;

b) Assurer la comparabilité dans le temps des résultats dans les domaines particulièrement importants pour la Convention;

c) Renforcer le niveau de préparation et l'efficacité des mesures prises pour appliquer la Convention;

d) Accroître la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

45. Dans sa décision 8/COP.7, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé d'améliorer les procédures de communication d'informations, en particulier au niveau national, ainsi que la qualité et la présentation des rapports sur les incidences de l'application de la Convention. Selon les termes de son mandat, le groupe de travail spécial sera chargé des tâches suivantes:

a) Proposition d'un choix d'indicateurs mesurables, simplifiés, cohérents et utiles pour les rapports établis par les pays parties touchés et les pays développés parties;

b) Clarification du rôle des repères et des indicateurs dans les rapports;

c) Clarification du rôle des profils de pays dans les rapports nationaux et mesures à prendre, éventuellement, pour mieux les utiliser.

46. En outre, la Conférence des Parties a invité le Comité de la science et de la technologie à faire progresser la normalisation des systèmes et des données pour la surveillance et l'évaluation de la dégradation des terres et de la désertification, ainsi qu'à aider à établir des modes de

présentation normalisés pour les indicateurs biophysiques et socioéconomiques à utiliser pour élaborer les profils de pays.

47. Dans le cadre des actions récemment entreprises au titre de la Convention pour développer une perspective stratégique et renouveler et améliorer les procédures de communication de l'information et la qualité et la présentation des rapports, la qualité et la validation objective des indicateurs revêtent une importance majeure. Le problème n'est pas l'absence d'indicateurs, mais bien le choix d'indicateurs appropriés à un pays partie donné. Il serait très utile de bien étalonner de manière adéquate les indicateurs aux différents niveaux du processus, afin d'appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et de mieux comprendre les phénomènes liés à la désertification.

B. Recommandations du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session

48. À sa cinquième session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a souligné qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs axés sur les résultats au niveau national. En outre, il a demandé à ce sujet de mener les actions suivantes:

a) Étudier de façon plus approfondie la répartition spatiale de la pauvreté et évaluer l'effet de l'activité humaine sur les terres au niveau de l'unité paysagère, en collaboration avec les autorités locales et les ONG et avec le concours des collectivités, en vue de remédier à la dégradation des terres et à la désertification;

b) Mettre en place des systèmes intégrés de paramètres et d'indicateurs pour l'évaluation des risques de sécheresse et de désertification et la définition d'échelles de vulnérabilité, à l'appui d'un cadre stratégique visant à réduire la vulnérabilité à des modifications aussi bien progressives que brutales de l'environnement. En clarifiant les relations de cause à effet à de multiples échelles, ils peuvent contribuer à des interventions en meilleure connaissance de cause des acteurs locaux et régionaux.

49. Ces deux demandes montrent qu'il est nécessaire d'abandonner la méthode classique de surveillance et d'évaluation utilisée dans le cadre de la Convention et de la remplacer par une approche plus intégrée et pragmatique. L'amélioration du profil de pays pourrait intégrer ces préoccupations en favorisant la mise en place d'un cadre d'analyse à jour qui aiderait les pays à adopter une méthode pragmatique, participative et intégrée de surveillance et d'évaluation.

C. Besoin de régularité et de cohérence

50. On constate également un besoin manifeste de cohérence entre les diverses échelles et les différents programmes mis en œuvre en matière de repères et d'indicateurs (voir décisions 1/COP.7 et 19/COP.7). Par exemple, les outils méthodologiques de surveillance de la Convention dont le Comité de la science et de la technologie préconise l'usage (notamment au Groupe d'experts et au Groupe de travail spécial sur l'établissement des rapports et des profils de pays), les indicateurs du Groupe consultatif scientifique et technique et du projet sur la gestion durable des terres du FEM et/ou les indicateurs utilisés dans le projet LADA, devraient être élaborés de façon à s'enrichir et à se compléter mutuellement.

51. Il est clair que l'adoption d'une approche uniforme pour les différents programmes bénéficierait aux pays parties. Si l'on disposait d'un système efficace d'indicateurs et de repères, on pourrait aussi utiliser un profil de pays amélioré intégré au système national de surveillance et de planification et améliorer parallèlement la qualité des données. Toutefois, le profil de pays sera plus utile s'il est intégré à une initiative nationale d'ensemble regroupant les programmes d'action nationaux, la lutte contre la désertification, les accords multilatéraux sur l'environnement et la surveillance de l'environnement. En outre, les pays qui élaborent leur programme d'action national dans le cadre de la Convention et leur programme d'action national pour l'adaptation (PANA) aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques peuvent être encouragés à adopter des approches synergiques pour s'attaquer en même temps aux problèmes de la vulnérabilité aux changements climatiques et de la désertification.

VII. MARCHE À SUIVRE

A. Étendue

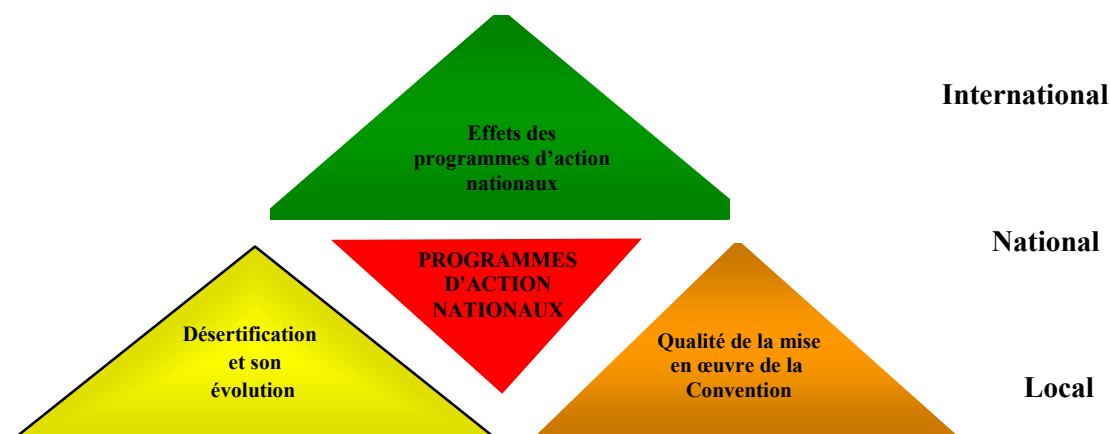
52. Les travaux effectués sur les repères et les indicateurs sous la houlette du Comité de la science et de la technologie montrent qu'il est nécessaire de déterminer clairement quels types d'indicateurs doivent être mis au point. La figure ci-dessous distingue trois principaux types de surveillance et d'évaluation:

a) La surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, à l'aide d'indicateurs d'application qui indiquent si les recommandations de la Convention ont été adoptées et suivies dans les programmes d'action nationaux. Ce type d'indicateurs porte plus sur l'évaluation que sur la surveillance;

b) La surveillance et l'évaluation des effets des programmes d'action nationaux, avec des indicateurs d'effets permettant d'estimer dans quelle mesure les programmes d'action nationaux ont permis de modifier la situation sur le terrain;

c) La surveillance et l'évaluation des processus de désertification au niveau national.

Figure. Programmes d'action nationaux mis en œuvre dans le cadre de la Convention: Que faut-il surveiller et évaluer?



Source: OSS – GTZ – Convention.

53. Le suivi et l'évaluation des effets de la mise en œuvre de la Convention supposent que l'on suit les activités de lutte contre la désertification, et par conséquent, que l'on contrôle tous les processus qui s'y rapportent. Pour cette raison, les indicateurs relatifs aux processus et aux effets de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux sont étroitement liés.

54. L'adoption d'une approche analytique et axée sur l'action de la lutte contre la désertification fondée sur le processus d'évaluation intégrée et le cadre d'analyse du modèle PSIR pourrait aider à mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et, par conséquent, de définir des indicateurs concernant les effets des programmes d'action nationaux qui soient liés aux indicateurs relatifs à l'évolution et aux tendances de la désertification. Cette approche se fonderait sur l'élaboration de profils de pays adaptés et appropriés qui contribuerait activement à améliorer le processus d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention.

55. Le principal problème que posent les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux n'est probablement pas celui de leur définition mais bien celui de l'approche politique concertée du cadre logique commun de compréhension des causes et des conséquences de la désertification qui permettraient de décider des éléments à surveiller et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention. Il est nécessaire d'appuyer, selon qu'il conviendra, les travaux du Groupe de travail spécial dans ce domaine en mettant en évidence les liens existant entre les indicateurs des effets et les indicateurs de l'application, de façon à favoriser un processus d'amélioration itératif et continu entre les trois types de surveillance et d'évaluation.

B. Concept

56. Tout développement ultérieur du système de surveillance et d'évaluation en vue de l'application de la Convention devrait tenir compte du contexte décrit plus haut et, plus

précisément, des décisions prises et des recommandations formulées durant les sessions de la Conférence des Parties et à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, des informations existantes, des méthodes disponibles (notamment l'évaluation intégrée et le modèle DPSIR), du besoin de disposer d'un système de surveillance et d'évaluation adapté à chaque pays, et de la nécessité de comparer les données aux niveaux régional et mondial.

57. Cela étant, il est indispensable de poursuivre le développement des profils de pays, particulièrement au niveau de chaque pays partie, car ce sont des outils très efficaces pour l'établissement d'une première série de repères et d'indicateurs communs de la désertification et des résultats des programmes d'action nationaux, et ils devraient inciter à travailler dans ce domaine. On pourrait proposer un modèle de profil de pays comprenant trois éléments principaux:

a) Un ensemble restreint d'indicateurs de base d'utilisation générale applicables à tous les pays parties;

b) Des indicateurs régionaux définis en tenant compte des cadres d'évaluation adoptés de manière concertée au niveau régional et des contributions apportées par les réseaux thématiques;

c) Un élément plus flexible correspondant à l'approche spécifique de chaque pays concerné et fondé sur un cadre adopté au niveau national de la surveillance et de l'évaluation de la désertification, reposant sur des principes généraux adoptés de manière concertée et intégrant les données d'expérience locales.

58. Les profils de pays pourraient assurer la comparabilité des résultats à long terme aux échelles géographiques intéressant la Convention (mondiale, régionale et nationale) mais assez souples pour que chaque pays puisse adopter son propre système en fonction du contexte national et intégrant les données d'expérience locales.

59. Le premier élément des profils de pays pourrait être appliqué immédiatement si l'on sélectionnait un certain nombre d'indicateurs d'usage courant, tels que l'indice d'aridité, le couvert végétal, l'utilisation des terres et la croissance démographique en utilisant les bases de données classiques disponibles dans la plupart des pays et/ou au niveau mondial, et les Systèmes d'observation de la Terre. Cet ensemble restreint d'indicateurs pourrait permettre à chaque pays de se doter d'une première vue d'ensemble du phénomène avec des informations normalisées, harmonisées et comparables.

60. L'application du deuxième élément dépendra de la participation de chaque pays aux accords régionaux ou sous-régionaux concernant les repères et les indicateurs en vue du suivi et de l'évaluation. Cet élément reposera sur les résultats des travaux visant à établir des repères et des indicateurs communs aux niveaux régional et sous-régional. Plus précisément, les résultats obtenus par le réseau thématique 1 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et le réseau thématique 4 en Asie, ainsi que les résultats des travaux menés dans le cadre des projets sous-régionaux, pourraient être immédiatement intégrés au profil de pays de façon à servir aux pays ayant approuvé ces cadres. Et cela renforcerait les réseaux thématiques.

61. La définition théorique du troisième élément des profils de pays devrait se fonder, conformément aux recommandations de la Conférence des Parties et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, sur une approche plus pragmatique et systémique du phénomène en utilisant le processus d'évaluation intégrée décrit plus haut. L'idée consiste à élaborer un cadre logique à partir d'une liste de causes et d'effets, à l'aide du modèle DPSIR, permettant d'identifier les contraintes gérables et les actions possibles. La définition des problèmes en vue de l'établissement de ces cadres logiques se fonde sur une approche participative associant toutes les parties prenantes et intégrant les éléments moteurs, directs et indirects, socioéconomiques plutôt que biophysiques. Ces cadres logiques faciliteraient la définition d'indicateurs concrets à l'aide du modèle DPSIR, ainsi que la définition d'un modèle d'évaluation, et ils seraient axés sur l'action. Priorité serait donnée aux régions touchées par la désertification.

62. Plusieurs directives ont été élaborées en vue de l'application d'une telle méthode et pourraient être examinées (par exemple, dans le cadre des travaux de l'OSS et de l'Institut argentin de recherche sur les zones arides (IADIZA)). Ce processus serait peu coûteux, puisque la majeure partie de l'information est déjà disponible, et serait plus ciblé et pragmatique. L'avantage de cette méthode est qu'elle donnerait aux pays un outil leur permettant de se conformer aux recommandations de la Convention et d'améliorer leur planification stratégique en se fondant sur une connaissance exacte des processus et des effets de l'action menée. Enfin, la souplesse de cet outil permettrait de l'adapter aux cadres et méthodes existants.

63. Dans un deuxième temps, ce type de méthode axée sur l'action permettrait de mieux définir des objectifs concrets. Par exemple, une bonne compréhension du processus permettrait de déterminer quels sont les principaux éléments moteurs de la vulnérabilité sociale, économique et biophysique des territoires atteints. Ainsi, il est possible d'établir une hiérarchie concrète des priorités assortie d'actions concrètes à mener.

64. L'amélioration des profils de pays permettrait d'examiner, dans le même temps, avec le Groupe de travail spécial sur l'établissement des rapports, la définition d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la Convention. La définition de ces indicateurs serait considérablement facilitée par un examen minutieux des indicateurs proposés dans le document A/AC.241/INF.4.

65. Au niveau régional, il serait intéressant de commencer à définir un profil régional en exploitant les données recueillies pour les profils nationaux. Ce profil régional permettrait de mieux comprendre les processus importants et la capacité des pays de mener la lutte contre la désertification dans chaque région. Les réseaux thématiques pourraient jouer un rôle important à cet égard en contribuant à l'échange d'informations et de technologies, à la collecte de données et à l'établissement de rapports, et en facilitant les échanges de membres du personnel.

C. Objectif

66. L'amélioration des profils de pays suite à la décision 8/COP.7 pourrait avoir pour objectif principal d'inciter les pays à procéder à leur évaluation en se fondant sur une compréhension simple et logique des processus. Plus spécifiquement, les objectifs pourraient être les suivants:

a) Élaborer un modèle de profil de pays en trois étapes: un ensemble restreint d'indicateurs de base généralement utilisés applicables à tous les pays parties; une proposition

d'approche régionale mettant à contribution les réseaux thématiques; et une proposition de directives concernant l'élaboration d'un élément flexible fondé sur un cadre spécifique aux pays, établi au niveau national et intégrant les données d'expérience locales;

b) Améliorer la cohérence et l'uniformité des différents outils mis au point par les institutions travaillant sur les repères et les indicateurs en prenant en considération toutes les activités qui s'y rapportent, notamment celles des réseaux thématiques, le projet sur la gestion durable des terres du FEM, l'ÉM, le projet LADA et les PANA dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

c) Faciliter la mise au point, en étroite consultation avec le Groupe de travail spécial, d'indicateurs de réalisation des programmes d'action nationaux compatibles avec le profil de pays proposé;

d) Promouvoir les approches participatives et intégrées associant toutes les parties prenantes à l'élaboration, s'il y a lieu, et à l'utilisation de repères et d'indicateurs aux échelles appropriées.

67. Les objectifs et les engagements concrets proposés sont les suivants:

a) À court terme:

- i) Rédiger un guide amélioré d'aide à l'établissement de rapports à l'intention de la neuvième session de la Conférence;
- ii) Faire en sorte qu'au moins un pays par annexe régionale concernant la mise en œuvre s'engage à intégrer les repères et les indicateurs dans son profil de pays avant la neuvième session de la Conférence;

b) À moyen terme:

- i) Faire en sorte que la moitié des pays parties touchés aient intégré les repères et les indicateurs dans leur profil de pays avant la dixième session de la Conférence, en se fondant sur les données d'expérience des pays pilotes l'ayant fait au cours de la première phase;
- ii) Faire en sorte que les indicateurs soient institutionnalisés au niveau national dans deux pays au moins par annexe régionale concernant la mise en œuvre, dans le cadre du processus d'établissement des rapports, avant la dixième session de la Conférence;

c) À long terme:

- i) Faire en sorte que les pays parties touchés aient intégré les repères et les indicateurs dans leurs rapports nationaux et les utilisent régulièrement pour établir leurs rapports sur l'évolution de la désertification et les effets de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux;

- ii) Faire en sorte que les pays touchés aient institutionnalisés leurs repères et leurs indicateurs dans le cadre d'une approche participative prenant en considération les besoins et les propositions de toutes les parties prenantes;
- iii) Faire en sorte que les effets des expériences au niveau local aient été pris en considération et évalués dans le cadre des rapports de pays et puissent être utilisés comme des enseignements retirés en vue de lutter contre la désertification.

D. Actions stratégiques à mener d'ici à la prochaine session de la Conférence

68. Un groupe de travail pourrait être mis sur pied afin d'atteindre les objectifs énumérés plus haut. Il travaillerait en étroite collaboration avec les Parties, en tenant compte des conclusions du Groupe de travail spécial sur l'établissement des rapports et du Groupe de travail intergouvernemental intersessions, et en collaboration avec le projet LADA, les réseaux thématiques, le FEM et toutes les autres parties compétentes. Ces travaux devraient être axés sur les résultats afin d'établir un profil de pays concret fondé sur les connaissances existantes ayant déjà été étudiées et répertoriées. Le Groupe de travail serait chargé d'élaborer le nouveau profil de pays. Le projet LADA assurerait le service et fournirait un ensemble minimal d'indicateurs communs, comme il est proposé plus haut en ce qui concerne le premier élément des profils de pays.

69. Un manuel d'instruction et une boîte à outils devraient être mis au point afin d'aider les pays parties touchés à élaborer leur profil de pays. Ils comprendraient des directives méthodologiques en vue de l'élaboration du troisième élément du profil de pays, notamment une présentation claire de la conception théorique. Les coordonnées des principales institutions à même d'apporter un appui aux pays, et des centres de coordination de ces institutions, seraient indiquées dans le profil de pays.

70. Ce projet devrait être testé dans des pays pilotes en collaboration avec des projets se proposant d'y contribuer à titre volontaire. Des consultations seraient menées avec les pays afin de s'assurer de la congruence du projet avec les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, et les résultats de la première phase seraient présentés au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la septième session.

71. Dans un deuxième temps, il faudrait réviser le profil de pays en tenant compte des principaux enseignements tirés par les pays pilotes et des résultats des consultations. Plus particulièrement, des recommandations pourraient être faites sur la meilleure façon d'établir des objectifs en utilisant les profils de pays, sur les besoins en matière de renforcement des capacités résultant de l'utilisation des profils de pays, et sur l'éventuelle élaboration d'un profil de pays régional en collaboration avec les réseaux thématiques. Il faudrait également continuer à mettre au point des indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la Convention, en prenant en considération les travaux du Groupe de travail spécial et du Groupe intergouvernemental intersessions. Les produits finaux seront présentés à la neuvième session de la Conférence des Parties, accompagnés de conclusions et de recommandations.

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

72. À la lumière des recommandations formulées par le bureau du Comité de la science et de la technologie à ce sujet, le Comité souhaitera peut-être statuer sur l'établissement de directives concernant l'utilisation des repères et des indicateurs dans les rapports nationaux et les profils de pays, et s'attacher à soumettre ces directives au Comité de la science et de la technologie pour examen à sa prochaine session, en vue de la poursuite des travaux sur cette question.

73. En outre, les travaux de suivi du Comité de la science et de la technologie concernant les repères et les indicateurs devraient tenir compte des activités réalisées jusqu'à présent dans ce domaine et continuer à développer le consensus autour d'un cadre intégré d'évaluation applicable à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et doté d'un budget clairement défini.

74. Sur la base des travaux du Groupe d'experts et du Groupe de travail spécial, le Comité de la science et de la technologie souhaitera sans doute donner un avis concernant les actions à mener pour continuer l'élaboration des profils de pays, conformément aux recommandations du bureau du Comité de la science et de la technologie et du Groupe d'experts.

75. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera aussi sans doute recommander de renforcer la cohérence entre les approches régionales et mondiales du suivi de la désertification, et souligner le besoin d'intégrer le profil de pays à une initiative d'ensemble sur les systèmes de suivi des programmes d'action nationaux/de la désertification/des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'état de l'environnement.
